

## Vous êtes invité à participer à une réunion Déparis

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

La réglementation exige qu'une analyse des «risques» soit réalisée pour toutes les situations de travail et qu'un plan d'action soit établi pour progressivement atteindre et maintenir le meilleur état de bien-être pour tous les partenaires de ces situations de travail (employés, personnel, direction).

- ▶ Il est possible à un conseiller en prévention de régler tout seul par exemple des problèmes d'incendie.
- ▶ Il ne lui est pas possible tout seul d'assurer les conditions de VOTRE «bien-être».
- ▶ VOTRE bien-être ne peut être assuré qu'avec VOUS

Une réunion Déparis (Dépistage participatif des risques) est une réunion de quelques personnes de la situation de travail (personnel, direction, services techniques...) au cours de laquelle tous les aspects de la vie au travail sont passés en revue.

Un guide de concertation a été préparé pour guider cette discussion de sorte qu'elle couvre tous les aspects techniques, organisationnels et relationnels qui font que la vie quotidienne dans votre situation de travail est plus ou moins facile, efficace et agréable.

L'objectif n'est pas de constater ni de quantifier les imperfections, difficultés, problèmes. Il est de trouver ce qui peut être fait concrètement, à court, moyen et long termes pour que le travail soit plus efficace et plus agréable.

Au cours de la réunion, il sera possible, pour certains points, de déterminer ce qu'il faut réorganiser ou changer et comment concrètement le réorganiser ou le changer.

Pour d'autres aspects, des études complémentaires devront être réalisées par la suite.

La Direction s'engage à établir un plan d'actions afin de donner suite au mieux à ce qui sera discuté.

### QU'EST-IL ATTENDU DE VOUS ?

Par le passé, des études, des enquêtes ont déjà été conduites et/ou des demandes ont déjà été formulées. Toutes n'ont peut-être pas été suivies d'actions.

Au cours de la réunion Déparis, on souhaite repartir de zéro, faire table rase du passé éventuel et revoir de manière organisée et systématique TOUS les aspects de la vie au travail.

Il est attendu que vous veniez à la réunion avec un esprit confiant et constructif.

- Si vous êtes membre de la direction et de la ligne hiérarchique, il n'est pas question ici de vous reprocher quoi que ce soit, mais de voir ce que l'on peut faire pour améliorer la vie compte tenu des autres contraintes de travail.
- Si vous êtes un représentant d'un membre d'un service d'entretien, de méthodes, d'achat..., il est question de voir avec vous la façon idéale d'améliorer ces questions de vie compte tenu des contingences techniques.
- Si vous êtes membre du personnel, il s'agit pour vous et en leur nom, de poser les problèmes, de décrire les difficultés rencontrées par vous et vos collègues et de rechercher comment la situation peut être améliorée.

### QU'EN RETIREREZ-VOUS ?

L'entreprise, l'établissement a choisi en connaissance de cause d'utiliser le guide Déparis comme outil de dépistage des risques. La direction s'est engagée à prendre en considération les résultats des discussions et les propositions d'amélioration qui seront formulées.

C'est donc l'occasion de revoir l'ensemble de la situation de travail et d'améliorer progressivement, ensemble les conditions de vie au travail. L'expérience a montré que tout le monde s'y retrouve: qualité de la vie, satisfactions personnelles et professionnelles, travail plus agréable, plus efficace, meilleures relations de travail....

### VOULEZ-VOUS EN SAVOIR PLUS ?

Vous trouverez sur le site [www.sobane.be](http://www.sobane.be) les principes de base de la stratégie SOBANE et du guide de concertation Déparis ainsi que tous les outils préparés pour mettre cette stratégie en pratique dans votre entreprise ou établissement.

# LISTE DES ASPECTS QUI SERONT ABORDÉS LORS DE LA REUNION

## CENTRES RECREATIFS ET SPORTIFS

### 1. L'EXTÉRIEUR DU CENTRE SPORTIF ET OU RÉCRÉATIF

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Les alentours du centre
- L'éclairage extérieur autour des bâtiments
- Les accès au centre

### 2. LES BÂTIMENTS DU CENTRE SPORTIF ET OU RÉCRÉATIF

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Les murs, toits, fenêtres
- Les corridors
- Les ascenseurs
- Les portes
- Les issues de secours
- Les escaliers
- Les sols
- L'accès des handicapés
- Les locaux sociaux
- Le chauffage
- Les locaux de service
- La signalisation des locaux à risque

### 3. L'ORGANISATION DU CENTRE

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- L'organisation du travail du personnel
- L'organisation de la location des installations
- Le matériel
- Les interactions et communications
- Les moyens de communication

### 4. LA SÉCURITÉ DU CENTRE ET DES BÂTIMENTS EN GÉNÉRAL

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- La gestion des clés des locaux et des portes d'entrée
- Les caméras de surveillance
- Pendant les heures d'ouverture
- Après les heures d'ouverture

### 5. LA POLITIQUE ET DOCUMENTATION DE SÉCURITÉ

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Le conseiller en prévention
- Le comité de concertation (CPPT)
- La politique de sécurité
- Le plan interne d'urgence
- L'équipe d'intervention interne
- Le règlement d'ordre intérieur R.O.I.
- Le règlement concernant les entrées et sorties du centre
- Le règlement concernant les plantes vertes et les animaux
- La politique d'accueil des nouveaux, intérimaires stagiaires...

### 6. LES RISQUES ÉLECTRIQUES ET D'INCENDIE

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

Les risques électriques

- L'installation électrique générale
- Le matériel
- L'équipement

Le risque incendie et explosions

- Les matières inflammables et sources de feu
- Les moyens de lutte
- Le compartimentage des locaux, escaliers
- L'équipe d'intervention interne
- Les consignes en cas d'incendie
- La signalisation

### 7. LES ACCIDENTS DE TRAVAIL OU À UNE PERSONNE EXTÉRIEURE AU CENTRE

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Les équipements de protection individuelle (EPI)
- Les chutes de plain-pied
- Les chutes de hauteur
- Les chutes d'objets
- Les risques mécaniques
- Les accidents dus au verre
- Les risques lors de travaux d'entretien ou de réparation
- Les accidents et incidents du travail
- Les premiers soins - infirmerie

### 8. LE MATÉRIEL DE TRAVAIL, LES OUTILS, LES MACHINES

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Le matériel de travail
- L'entretien
- Les commandes et signaux
- La formation

### 9. LES POSITIONS, EFFORTS ET LES MANUTENTIONS

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Les hauteurs de travail
- Le travail assis ou assis/debout
- Si en position debout
- Les charges
- Les aides mécaniques

### 10. LES AIRES DE JEUX

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- L'état des aires de jeux
- Les jeux et/ou équipements sportifs
- Le registre de contrôle
- La signalisation
- Le bac à sable
- Les inspections

## 11. LES SALLES DE SPORT, LES TERRAINS, LES PISTES ET LES ÉQUIPEMENTS

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant

- Le sol
- Les locaux
- Les équipements
- Le registre d'hygiène et de sécurité
- Les vestiaires et les douches
- L'équipement de secourisme

## 12. LE BASSIN DE NATATION

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant

- Le sol
- Les vestiaires et les douches
- Les équipements
- La sécurité

## 13. L'HYGIÈNE GÉNÉRALE

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant

- Les installations sanitaires
- L'hygiène
- Les déchets en général
- Lutte contre les chats, rongeurs, insectes, vermines...
- Les sources possibles de pollution
- En cas d'utilisation de produits chimiques dangereux (piscines, jardins, produits de nettoyage ...)

## 14. L'ÉCLAIRAGE, LE BRUIT ET L'AMBIANCE THERMIQUE

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant

- L'éclairage des locaux et des salles
- La lumière du jour et la vue vers l'extérieur
- Les couleurs
- Pas de reflet ni éblouissement
- Les luminaires
- La qualité acoustique des locaux
- Les machines bruyantes
- La température
- Pas de courants d'air
- Les sources de froid, chaleur ou humidité

## 15. L'AUTONOMIE ET LES RESPONSABILITÉS INDIVIDUELLES

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant

- Les ordres et attentes
- Le degré d'initiative
- L'autonomie
- La liberté de contact
- Les responsabilités
- Les erreurs

## 16. LE CONTENU DU TRAVAIL

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant

- L'intérêt du travail
- Les compétences
- Les informations et la formation
- La charge émotionnelle

## 17. LES RELATIONS DE TRAVAIL AU SEIN DU PERSONNEL ET AVEC LA HIÉRARCHIE

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant

- Les communications pendant le travail
- La répartition du travail
- L'entraide entre travailleurs
- La concertation pour le travail
- La hiérarchie
- Les relations avec la hiérarchie
- Les suggestions et critiques du personnel
- Les évaluations

## 18. L'ENVIRONNEMENT PSYCHOSOCIAL

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant

- Les relations avec les personnes extérieures
- Les promotions
- Aucunes discriminations
- L'emploi
- Les salaires
- Les problèmes psychosociaux
- Les conditions de vie dans le centre





SPF Emploi, Travail et Concertation sociale  
rue Ernest Blerot 1 - 1070 Bruxelles  
[www.emploi.belgique.be](http://www.emploi.belgique.be)



Le Fonds social européen  
investit dans votre avenir